

COMMISSION DE DISCIPLINE DU C.D.B.E.

111, rue Feray 91100 Corbeil-Essonnes

Dossier n° 9113-05

Motif : Actes mensongers, écrits ou verbaux, devant témoins discréditant le Sport Billard, la

Fédération Française de Billard ou ses organes à tous les niveaux.

Sanction: Suspension administrative de 31 mois ferme.